

# FICHE DE COURS : LE CITOYEN, LA RÉPUBLIQUE ET LA DÉMOCRATIE

**LA FRANCE EST UNE DÉMOCRATIE** : La France est une **démocratie** car trois il y a trois critères essentiels. Tout d'abord, les Droits de l'Homme sont respectés (liberté d'opinion, d'expression, de croyances, égalité...). Ensuite, les citoyens exercent le pouvoir grâce aux représentants qu'ils élisent. Enfin, la séparation des pouvoirs est appliquée (voir chapitre 5 sur les Institutions).

La démocratie actuelle est le résultat d'une longue conquête des droits qui débute au XVIII<sup>e</sup> siècle avec les philosophes des Lumières et la Révolution française. Cette conquête s'est prolongée aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

Cependant, la démocratie n'est pas un acquis définitif. En effet, elle peut être remise en cause à tout moment...

**DÉMOCRATIE** : Régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir en choisissant ses représentants lors d'élections libres.

**LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE** : Un régime politique où le pouvoir n'appartient pas à un roi est une **république**. Par conséquent, les représentants du pays sont élus par le peuple.

En France, la République est représentée par des symboles (drapeau bleu, blanc, rouge, hymne national : la Marseillaise, Marianne, la devise Liberté, Égalité, Fraternité...).

La France est une République « indivisible, démocratique, **laïque** et sociale ». Ce sont ces valeurs qui la différencient des autres républiques. Par exemple, toutes les républiques ne sont pas sociales. Aux Etats-Unis, chacun doit organiser sa protection sociale. Certaines républiques ne sont pas laïques car l'Etat et la religion ne sont pas indépendants. Indivisibilité signifie que le droit français s'applique partout de la même manière.

Les symboles et les valeurs sont le résultat de l'histoire. D'autres valeurs sont donc ajoutées. Par exemple, depuis 2004, la République française respecte la Charte de l'environnement.

**RÉPUBLIQUE** : Régime politique dans lequel le gouvernement est désigné par le peuple et dans lequel les pouvoirs sont partagés.

**LAÏCITÉ** : Neutralité en matière de religion. Cette valeur ou principe assure l'égalité entre tous les citoyens et elle permet la tolérance

**LA PLACE DES CITOYENS EN FRANCE** : Pour bénéficier de tous les droits de la République française, il faut être **citoyen** de **nationalité** française. La nationalité veut dire qu'on appartient à la **nation**. Les conditions pour être de nationalité française sont nombreuses : droit du sang (quand un de ses parents est français), droit du sol (quand on est né sur le territoire français), mariage ou naturalisation (changement de nationalité).

Cette citoyenneté française permet de bénéficier de nombreux droits comme le vote ou l'éligibilité (fait de pouvoir être élu) mais impose aussi des devoirs (payer des impôts, respecter les lois...).

La citoyenneté française donne aussi la citoyenneté européenne. Cette citoyenneté européenne donne des droits (vote et éligibilité aux élections européennes et communales et droit de se déplacer dans l'espace Schengen).

**CITOYEN** : Personne appartenant à un état et qui peut participer à la vie de cet état.

**CITOYENNETÉ** : Qualité d'un citoyen. Elle donne des droits et des devoirs.

**NATIONALITÉ** : Appartenance à une nation / un état.

**NATION** : Ensemble d'hommes et de femmes vivant sur le même territoire et partageant une culture et une histoire identiques.